

Image not found or type unknown



## Le montant de ma dette est inférieure au prix de ma maison

Par **Ine**, le **17/05/2021** à **22:07**

Ma maison vaut 270 000 euros et ma dette( commandement valant saisie immobilière) est de 122000 euros, vais je pouvoir récupérer la différence?

[quote]les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **youris**, le **18/05/2021** à **10:11**

Bonjour,

Le prix à prendre en compte, c'est celui auquel elle sera vendue ou adjugée souvent inférieur au prix estimé.